

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 9 janvier 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 9 janvier 2024, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Joan Gagnon

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Normand Poulin
Fabien Lacorre
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général et greffier-trésorier Patrick Lachance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 et des 4 séances extraordinaires du 11 décembre 2023.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2024".
 - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses et de la liste des dépenses incompressibles - Exercice financier 2024".
 - 4.3 Autorisation - Emprunt d'un montant maximal de 260 000 \$ au fonds de roulement de la Municipalité pour payer ses dépenses courantes en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements - Janvier à décembre 2024.
 - 4.4 Dépôt par la direction générale du rapport de suivi de la disposition des actifs de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
 - 4.5 Convention d'attribution du titre de village-relais de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.6 Adoption du règlement numéro 227-2023 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2024.
 - 4.7 Autorisation signature - Renouvellement du bail de location avec Postes Canada pour un local à l'Édifice municipal - Années 2025-2029.
 - 4.8 Projet étude de regroupement du service incendie avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Rose-de-Watford.
 - 4.9 Autorisation des signataires - Entente entre la SHQ, la Municipalité de Lac-Etchemin et l'OMH Beauce-Etchemins pour l'ajout de 1 logement au Programme de supplément de loyer et de subvention aux municipalités - Volet 1 régulier catégorie aînée.
 - 4.10 Mandat à la MRC des Etchemins - Arrérages de taxes scolaires impayées au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Demande de subvention auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Année 2024".
- 5.2 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de décembre 2023 et du rapport comparatif.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Défilé du Père Noël - Samedi 16 décembre 2023.
- 8.2 Motion de félicitations - Comité d'illumination de Lac-Etchemin.

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- 10. Lecture de la correspondance.

- 11. Affaires nouvelles :

- 11.1 Souscriptions diverses :

- a) Demande de commandite pour une activité communautaire au profit du Groupe Le Sillon.

- 12. Période d'intervention des membres du conseil.

- 13. Période de questions des citoyens.

- 14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence, nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».

Le maire profite de cette première séance de l'année 2024 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2024

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 DÉCEMBRE 2023 ET DES QUATRE (4) SÉANCES
EXTRAORDINAIRES DU 11 DÉCEMBRE 2023**

002-01-2024

Considérant que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 et des quatre (4) séances extraordinaires du 11 décembre 2023 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le mardi 5 décembre 2023 et des quatre (4) séances extraordinaires tenues le lundi 11 décembre 2023, tel que rédigés par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

003-01-2024
4.1

**AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS,
COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER
2024"**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général et greffier-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2024 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général et greffier-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2024 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

Adoptée à l'unanimité.

004-01-2024
4.2

**AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS
DIVERSES ET DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES " -
EXERCICE FINANCIER 2024**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général et greffier-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2024 concernant les "contributions diverses et de la liste des dépenses incompressibles" - Exercice financier 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général et greffier-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2024 concernant les "contributions diverses" et de la liste des dépenses incompressibles" - Exercice financier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

005-01-2024
4.3

AUTORISATION - EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 260 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR PAYER SES DÉPENSES COURANTES EN ATTENDANT LA RÉCEPTION DE REVENUS DE TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS - JANVIER À DÉCEMBRE 2024

Considérant que la municipalité prévoit un manque de liquidité au cours des prochains mois en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements relativement à des programmes de subventions pour d'importants travaux réalisés;

Considérant que, compte tenu des intérêts, il y aurait avantage pour la municipalité à emprunter temporairement un montant disponible dans son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise l'emprunt d'un montant maximal de 260 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité pour payer les dépenses courantes en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements.

Adoptée à l'unanimité.

4.4

DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU RAPPORT DE SUIVI DE LA DISPOSITION DES ACTIFS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

En conformité avec l'article 20 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de suivi de la disposition des actifs de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

006-01-2024
4.5

CONVENTION D'ATTRIBUTION DU TITRE DE VILLAGE-RELAIS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Attendu que le programme de reconnaissance des villages-relais comprend une charte de qualité, les engagements du village-relais et les modalités de sa gestion;

Attendu que des engagements ont été pris par la municipalité de Lac-Etchemin dans leur dossier de candidature conjoint ainsi que par les commerçants signataires;

Attendu l'avis favorable du comité des villages-relais du Québec émis le 16 novembre 2023 par suite de l'étude du dossier de candidature et l'approbation de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET
ET RÉSOLU :**

QUE ce Conseil prend acte de la préparation de la convention d'attribution de l'appellation village-relais à intervenir entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Lac-Etchemin;

QUE ce Conseil désigne le maire, M. Camil Turmel comme signataire de cette convention.

Adoptée à l'unanimité.

007-01-2024
4.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2023 SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 227-2023 en date du 1^{er} décembre 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 5 décembre 2023;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 227-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 227-2023 tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

008-01-2024
4.7

AUTORISATION SIGNATURE – RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION AVEC POSTES CANADA POUR UN LOCAL À L'ÉDIFICE MUNICIPAL - ANNÉES 2025-2029

Considérant l'échéance prochaine (31 décembre 2024) du bail intervenu entre la société Postes Canada et la Municipalité de Lac-Etchemin relativement à la localisation du bureau de poste à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin;

Considérant qu'après négociation entre Postes Canada et la municipalité, les parties en cause se sont entendues sur le contenu des diverses clauses;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte, par la présente résolution, le renouvellement du bail à intervenir avec Postes Canada dont les principaux points monétaires s'établissent ainsi :

Le prix de base du loyer s'établit à 35 664 \$ excluant les taxes pour la première année (2025) plus un taux d'indexation de 2% pour les années subséquentes (2026 à 2029);

Coût du loyer :

Année 1 :	35 664 \$
Année 2 :	36 378 \$
Année 3 :	37 105 \$
Année 4 :	37 847 \$
Année 5 :	38 604 \$

La période couverte par le bail soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029;

La Municipalité de Lac-Etchemin offre la possibilité de prolongation du bail avec deux (2) options de 5 ans, sur préavis écrit de 12 mois;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Lachance, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le bail à intervenir entre la municipalité et Postes Canada.

Adoptée à l'unanimité.

009-01-2024
4.8

PROJET ÉTUDE DE REGROUPEMENT DU SERVICE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE ET SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

Considérant que les municipalités de St-Louis-de-Gonzague et de Lac-Etchemin ont déjà entamées des discussions afin de fusionner leur service incendie respectif;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a manifesté son intérêt à se joindre aux discussions avec des représentants de la Municipalité de Lac-Etchemin et Saint-Louis-de-Gonzague sur la faisabilité de ce projet de fusion;

Considérant que ce projet de fusion serait admissible au Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'obtenir une subvention de 250 000 \$ pour un projet menant à la réalisation d'une entente intermunicipale;

Considérant que le gouvernement du Québec encourage les municipalités du Québec à penser de plus en plus à des projets de coopération intermunicipale pour différents services;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford se joigne aux discussions avec la Municipalité de Lac-Etchemin et Saint-Louis-de-Gonzague sur le projet de fusion des services incendies et mandate MM. Camil Turmel, maire, Patrick Lachance directeur général et greffier-trésorier, Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers et M. Sylvain Poulin, directeur du service incendie de Lac-Etchemin-St-Luc à participer à des discussions sur la faisabilité d'un projet de fusion du service incendie avec les Municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Rose-de-Watford.

Adoptée à l'unanimité.

010-01-2024
4.9

AUTORISATION DES SIGNATAIRES - ENTENTE ENTRE LA SHQ, LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'OMH BEAUCE-ETCHEMINS POUR L'AJOUT DE 1 LOGEMENT AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS VOLET 1 RÉGULIER CATÉGORIE ÂNÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son autorisation pour l'ajout d'un (1) nouveau logement admissible au volet régulier catégorie aînée et autorise l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins à gérer le supplément au loyer attribué à l'entente et s'engage à assumer 10 % des coûts du programme afférent.

Adoptée à l'unanimité.

011-01-2024
4.10

MANDAT À LA MRC DES ETCEMINS - ARRÉRAGES DE TAXES SCOLAIRES IMPAYÉES AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

Considérant que des arrérages de taxes scolaires sont dus par certains contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que, conformément aux articles 511 et 512 de la Loi sur les Cités et villes, une liste des citoyens ayant des arrérages de taxes a été déposée au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la municipalité mandate la MRC des Etchemins d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de mettre en vente pour taxes scolaires impayées sur les immeubles correspondant aux numéros matricules et de lots suivants :

Matricule	Numéro lot
- 0439-96-4601	3 602 340
- 0936-69-2053	3 603 029
- 1036-63-5187	3 603 160

QU'au moment de la mise en vente, M. Camil Turmel, maire ou M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé par la municipalité pour enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à l'immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

012-01-2024
5.1

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) - ANNÉE 2024"

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2024 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

013-01-2024
5.2

**ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION BEAUCE-ETCHEMINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins pour l'exercice financier 2024, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	125 333 \$
Dépenses :	311 857 \$
Déficit :	186 524 \$
Participation municipale au déficit (10%) :	18 652 \$

Le tout en référence au document déposé par le directeur général aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

**6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE
CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE
2023 ET DU RAPPORT COMPARATIF**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de décembre 2023 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

7.1 Aucun point pour cet item.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

**8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL - SAMEDI 16
DÉCEMBRE 2023**

Monsieur le conseiller Guyda Deblois présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'organisation de la deuxième édition « Défilé du Père Noël » qui s'est tenu dans les rues de Lac-Etchemin et à l'Éco-Parc de Lac-Etchemin, le samedi 16 décembre 2023.

L'organisatrice Mme Caroline Gilbert et son équipe d'Ici Médias ont réussi à réunir plus de deux mille personnes lors du défilé dans les rues et au spectacle tenu à l'Éco-Parc en après-midi. Avec une météo collaboratrice, encore une fois cette année l'activité fut un succès monstre, l'ambiance était féérique et magique avec des gens de tous les âges présents le long du défilé dans le cœur du village et par la suite à l'Éco-Parc.

Appuyée par une belle équipe de bénévoles et la collaboration de plusieurs commerçants de la municipalité et de la région, la période des Fêtes 2023 aura débutée de belle façon avec ce défilé apprécié de tous.

Merci pour votre belle implication encore Bravo pour votre réussite.

Camil Turmel
Maire

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

8.2

MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ D'ILLUMINATION DE LAC-ETCHEMIN 2023

Madame la conseillère Joan Gagnon présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur du Comité d'illumination de Lac-Etchemin, ayant à sa tête Mme Anne Bouchard ainsi que tous les bénévoles qui se sont joints à elle pour les nombreuses heures données bénévolement et leur contribution, encore une fois, à décorer de façon grandiose et féérique les sentiers de l'Éco-Parc pour la période des fêtes 2023. L'ensemble de la population de Lac-Etchemin a adoré le paysage féérique créé par le comité sur le terrain de l'Éco Parc

Nous sommes très fiers de pouvoir compter sur une équipe de bénévoles passionnés qui font en sorte que tous les citoyennes et les citoyens de la municipalité puissent marcher dans un décor féérique durant la période des fêtes.

Merci pour votre belle implication et votre travail de qualité.

Camil Turmel
Maire

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

014-01-2024
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour décembre 2023 pour la somme de 460 116,48 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 231 291,79 \$ et déboursés directs : 228 824,69 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le greffier-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Dépôt au conseil de la lettre de la vice-première ministre et ministre, Mme Geneviève Guilbault, annonçant à la municipalité le statut de « village-relais ».

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :**

015-01-2024
11.1-a) **DEMANDE DE COMMANDITE POUR UNE ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE AU PROFIT DU GROUPE LE SILLON**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin rembourse le coût de la location avant taxes du Centre des arts et de la culture à titre de commandite pour l'activité communautaire organisée par Mme Annie-Pier Gourde de la polyvalente des Appalaches au profit du Groupe Le Sillon, le 10 février prochain.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Yannick Dion propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER